

AVIS D'APPEL A PROJET

Création d'une structure d'accueil médico-sociale expérimentale de 6 places à destination des mineurs en situation de handicap relevant de la protection de l'enfance de Seine Maritime

Date de publication de l'avis d'appel à projet : 4 juillet 2025

Date limite de dépôt des projets : 15 octobre 2025

Annexe 1 : cahier des charges

Annexe 2 : liste des documents à transmettre

Annexe 3 : critères de sélection

1. Qualités et adresses des autorités compétentes pour délivrer l'autorisation

Monsieur le Président du Département de Seine-Maritime

Hôtel du département
Quai Jean Moulin
CS 56101
76101 ROUEN CEDEX

Monsieur le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie

2, Place Jean Nouzille
Espace Claude MONET
CS 55035
14050 CAEN CEDEX 4

Conformément à l'article L313-3 d) du code de l'action sociale et des familles (CASF).

2. Objet de l'appel à projet

Le présent appel à projet vise la création d'une structure d'accueil médico-sociale expérimentale de 6 places à destination des mineurs en situation de handicap relevant de la protection de l'enfance de Seine-Maritime. Cette structure relève de la catégorie des établissements ou services à caractère expérimental mentionnés au 12° de l'article L312-1 du CASF.

Le cahier des charges fait l'objet de **l'annexe 1** du présent avis. Il est consultable et téléchargeable sur les sites Internet du Département de la Seine-Maritime : <https://www.seinemaritime.fr> (appels à projets) et de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie : <https://www.normandie.ars.sante.fr/liste-appels-projet-candidature>

3. Modalités d'instruction des projets et critères de sélection

Le présent appel à projet s'inscrit dans le cadre de la procédure prévue aux articles L313-1-1 et R313-1 et suivants du CASF.

Les projets seront analysés selon trois étapes :

- Vérification de la régularité administrative et de la complétude du dossier conformément aux articles R313-5 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;
- Vérification de l'éligibilité du projet au regard des critères minimums spécifiés dans le cahier des charges (public, capacité, territoire) ;
- Analyse des projets, en fonction des critères de sélection des projets faisant l'objet de **l'annexe 3** au présent avis et téléchargeable sur les sites Internet du Département de la Seine-Maritime et de l'ARS de Normandie dans la rubrique de l'appel à projet.

Les dossiers déposés après la date limite de clôture du 15 octobre 2025 ne seront pas recevables. Ceux qui seraient incomplets à cette date, au regard de l'absence de documents pouvant attester de la régularité administrative du promoteur, feront l'objet d'une demande de mise en conformité **dans un délai maximum de huit jours accordé pour la régularisation.**

Les dossiers reçus complets au 15 octobre 2025 et ceux qui auront été complétés dans les délais ci-dessus après la date de clôture seront étudiés sur la base des critères prédéfinis et publiés en amont sur les sites Internet du Département de la Seine-Maritime et de l'ARS de Normandie.

La commission d'information et de sélection prévue à l'article L313-1 procédera à l'examen et au classement des dossiers. Sa composition fera l'objet d'une décision des autorités compétentes, publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et diffusée sur les sites Internet du Département de la Seine-Maritime et de l'ARS de Normandie.

Les instructeurs désignés ainsi que chaque candidat dont le dossier est déclaré complet sont entendus par ladite commission.

La liste des projets par ordre de classement ainsi que la décision d'autorisation prises par les autorités compétentes seront publiées selon les mêmes modalités. La décision d'autorisation sera notifiée à l'ensemble des candidats.

4. Modalités de dépôt des dossiers de candidature et pièces justificatives exigibles

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, son dossier de candidature complet, **uniquement** en format dématérialisé, **au plus tard le 15 octobre 2025, conjointement** aux adresses suivantes :

- def.socrate@seinemaritime.fr
- ars-normandie-appelprojet-medsoc@ars.sante.fr

Objet du mail : réponse à l'appel à projet médico-social 2025 – Structure expérimentale PH ASE 76

Pièces jointes : éléments constituant la partie n°1 (candidature) et la partie n°2 (projet) du dossier sous forme d'un fichier ZIP dont les pièces seront au format pdf.

A noter que les messageries de l'ARS et du Département sont limitées en taille à 6 Mo et que l'envoi devra être scindé en plusieurs parties si la taille du dossier dépasse ce volume.

La liste des documents, devant être transmis par le candidat, fait l'objet de **l'annexe 2** du présent avis, disponible également sur les sites Internet du Département de la Seine-Maritime et de l'ARS de Normandie, dans la rubrique de l'appel à projet.

Les dossiers envoyés après la date limite de dépôt des dossiers ne seront pas recevables (l'accusé réception faisant foi).

5. Date de publication et modalités de consultation de l'avis

Le présent avis d'appel à projet est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Normandie ainsi que sur les sites internet du Département de Seine-Maritime et de l'ARS de Normandie et vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers.

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées par les candidats **jusqu'au 8 octobre 2025** par messagerie, en rappelant la référence de l'appel à projet, **conjointement** aux adresses suivantes :

- def.socrate@seinemaritime.fr
- ars-normandie-appelprojet-medsoc@ars.sante.fr

Les réponses d'ordre général aux précisions sollicitées seront communiquées sur le forum aux questions qui sera mis en ligne sur les sites Internet du Département de Seine-Maritime et de l'ARS de Normandie, dans la rubrique de l'appel à projets.

6. Calendrier prévisionnel de la procédure

4 juillet 2025	Publication de l'avis d'appel à projet au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Normandie qui vaut ouverture de la période de dépôt.
15 octobre 2025	Date limite de dépôt des candidatures.
2 décembre 2025	Date prévisionnelle de la commission d'information et de sélection d'appel à projet.
15 avril 2026	Date limite de la notification de l'autorisation (cependant, la décision pourra être prise en amont, notamment au regard du délai dans lequel elle doit être mise en œuvre).

Fait à Rouen, le 2 juillet 2025

P/Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé,

L'adjoint à la Directrice de l'autonomie



Jérôme DUPONT

Le Président du Département



Bertrand BELLANGER